

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 623 DU 2 AOÛT 2012

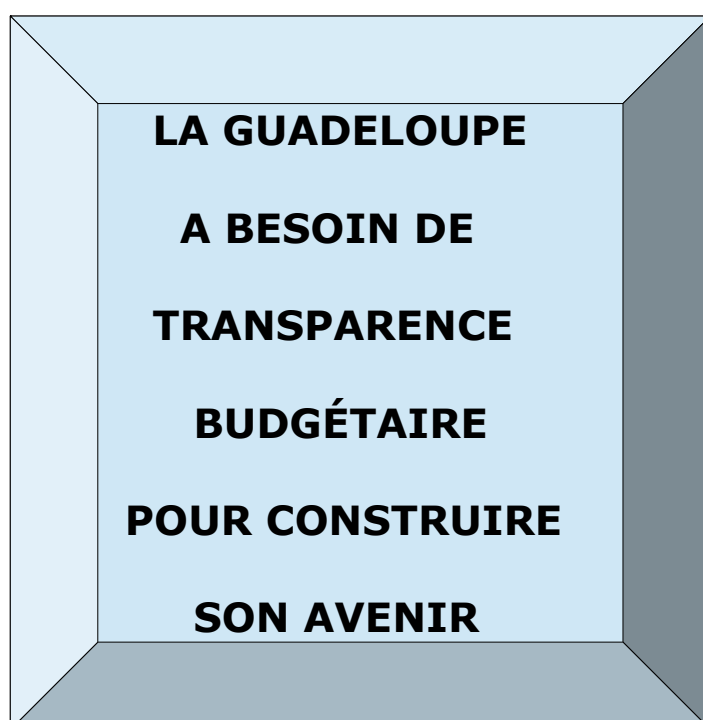
1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant »

Sören Kierkegaard

Suivez Nous sur }
facebook



À LA UNE

MONSIEUR LUREL : APPLIQUER LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE

Mercredi 1er août, tous les ministres et donc VICTORIN LUREL , ont reçu leur lettre-plafond signée du premier ministre Jean-Marc Ayrault, qui fixe le niveau de leurs effectifs et l'enveloppe de leurs crédits pour 2013-2015. Entre **Juillet-août c'est donc la phase d'élaboration le budget, et de réalisation des documents de la loi de finances (bleus budgétaires , projets annuels de performance, jaunes des politiques transversales notamment celles qui concernent les colonies que les français appellent outre mer)**.

Ces "feuilles de route" se fondent sur les lettres de cadrage envoyées fin juin aux ministres qui fixent des objectifs de baisse des dépenses de fonctionnement de 7% entre 2012 et 2013 et de 2,5% par an des effectifs publics, hors éducation, justice, police et gendarmerie, d'ici 2015. La baisse du nombre d'agents sera, pour la majorité d'entre eux, plus importante que l'an passé. Car pour stabiliser les dépenses de l'état tout en créant 12 000 postes par an dans l'éducation, la police et la justice, le gouvernement a demandé un "objectif global de réduction de 2,5 % des effectifs par an en moyenne sur l'ensemble des actions non prioritaires de l'état". Ainsi qu'"un effort équivalent" pour les dépenses de personnel des opérateurs de l'état. Ce couperet est d'autant plus difficile à manier qu'il fait suite aux réductions drastiques des années précédentes. Nombre d'agents des administrations fusionnées depuis 2010 ont le sentiment d'avoir dû "renoncer à des missions au fil de l'eau".

La décision politique fixant l'enveloppe maximum des crédits accordés est effectuée sur la base des missions. Le nombre des emplois est défini par ministère. Les lettres plafonds sont transmises aux commissions des finances du Parlement. À l'intérieur des plafonds définis, les responsables de programme restent libres de déployer les crédits entre les différentes actions. Ils préparent leurs documents budgétaires (dits bleus). Le ministre des Finances centralise l'ensemble. Quelques ajustements sont opérés et les réunions de répartitions permettent la finalisation des documents.

A ce stade, l'essentiel du volet dépenses est déterminé. Il subsiste certains ajustements techniques à réaliser. Il faut également préciser les mesures nouvelles accordées et examiner les éventuels redéploiements de crédits proposés par les ministères, dans le respect des plafonds fixés. La direction du budget et les services de différents ministères se rencontrent alors de

nouveau : ce sont les conférences budgétaires de deuxième phase. Elles donnent également lieu à des arbitrages, mais qui sont beaucoup moins nombreux qu'en première phase. Les " bleus " budgétaires sont alors élaborés.

Une fois déterminé le solde budgétaire, le projet de loi de finances est soumis au Conseil d'état, qui se prononce sur la légalité des articles proposés et sur leur rédaction. Puis il est présenté et adopté en Conseil des ministres à la mi-septembre. Débute alors la phase parlementaire d'examen du projet de loi de finances.

La consigne a été donnée par le premier ministre ; pas question de communiquer sur les enveloppes allouées à chaque ministère. Matignon a donné des consignes très claires : aucune information ne doit fuiter. "On compte sur les ministres pour être disciplinés et ne pas communiquer", ont confirmé les services du Premier ministre.

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE qui suit attentivement l'élaboration de la loi de finances pour la Guadeloupe et l'ensemble des colonies françaises s'élèvent contre ce comportement qui est contraire pour la Guadeloupe au droit international de la décolonisation et aux principes fondamentaux de notre conception de la démocratie.
PUBLIER CETTE LETTRE pour que les guadeloupéens puissent participer activement aux choix financiers de la Guadeloupe.

Pour finir , il convient de rappeler comment les autorités coloniales organisent la programmation financière de notre pays : sont programmées les dépenses publiques et il n'y a aucune indication sur les impôts payés par les guadeloupéens ; ne sont examinées et votées que les deux missions gérées directement par le ministère des colonies à savoir l'emploi et les conditions de vie ; les autres dépenses c'est à dire l'essentiel sont répertoriés dans un document de politique transversale consacré aux colonies qui ne donne pas lieu à débat ; enfin les dépenses de la loi de la loi de règlement ne sont pas réparties entre les régions ou les départements. La Guadeloupe a besoin de son identité budgétaire et financière .

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

FAIRE ANNULER LA DÉCISION DU PRÉFET SUR L'ÉPANDAGE

Nous avons reçu un communiqué de LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE qui indique que sa direction politique a décidé d'engager une action devant le tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté n °2012195-0002 signé par Amaury de SAINT-QUENTIN (Préfet de la Guadeloupe) le 13 Juillet 2012.

ECONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LE BUDGET RECTIFICATIF 2012 ADOPTÉ

Le Parlement français a voté définitivement mardi 31 juillet le premier acte budgétaire de l'ère François Hollande qui prévoit 7,2 milliards d'euros de hausses d'impôts et jette aux orties la "TVA sociale" et les heures supplémentaires défiscalisées, deux symboles du quinquennat Sarkozy. Nous vous proposons de faire le point sur ce que ce "collectif budgétaire" change concrètement pour les contribuables.

La contribution exceptionnelle sur la fortune

Elle devrait rapporter à elle seule plus de 2,3 milliards d'euros. L'ISF déjà payé en juin a permis à l'État de collecter 2,4 milliards d'euros. Concrètement, les personnes assujetties à l'ISF vont devoir payer un impôt supplémentaire sur le patrimoine. Selon les projections, ce sont les patrimoines supérieurs à 1,3 million d'euros qui vont devoir s'acquitter d'une coûteuse contribution: le montant moyen de l'ISF initialement prévu à 39.295 euros sera au final de 95.531 euros, soit plus du double.

Abrogation de la "TVA sociale"

Instaurée par Nicolas Sarkozy juste avant sa défaite électorale, la "TVA sociale" devait passer de 19,6% à 21,2% au 1er octobre 2012. Elle a été abrogée et n'aura donc pas lieu. La baisse des cotisations patronales familiales qui devait intervenir en compensation est aussi supprimée.

Suppression des exonérations sur les heures supplémentaires

Le Parlement a mis fin à la défiscalisation des heures supplémentaires, instaurée en 2007, symbole du "travailler plus pour gagner plus" de Nicolas Sarkozy. Cet amendement prend effet à partir du 1er août 2012. Les exonérations de cotisations sociales (salariales et patronales) sur les heures supplémentaires seront supprimées au 1er septembre 2012, sauf pour les entreprises de moins de 20 salariés, où l'exonération employeur est maintenue. Il n'y aura pas de rétroactivité au 1er janvier comme initialement prévu.

L'abaissement de l'abattement sur les droits de succession et les donations

Les députés et sénateurs ont approuvé une baisse de 159.325 à 100.000 euros par enfant de l'abattement sur les donations et les successions ouvertes, c'est-à-dire la partie d'un héritage ou d'une donation exonérée des droits payés par les bénéficiaires à l'état. Le texte augmente par ailleurs de dix à quinze ans le délai précédant le décès pendant lequel les donations effectuées par le défunt doivent être réintégrées dans la succession. Le seuil de 100.000 euros, qui entrera en vigueur dès la promulgation du budget rectificatif qui devrait intervenir en août, ne sera plus revalorisé dans l'avenir comme il avait pu l'être dans le passé.

Doublement de la taxe sur les transactions financières

La taxe sur les transactions financières passe à 0.2% contre 0.1% auparavant. Elle concerne tous les achats d'actions réalisés par des entreprises dont le siège social est en France et dont la capitalisation est supérieure à 1 milliard d'euros, soit 109 entreprises.

Facilitation d'accès pour les bénéficiaires de l'AME

Les personnes qui peuvent profiter de l'Aide Médicale d'Etat (AME) ne seront plus obligés de payer le droit d'entrée de 30 euros instauré en 2011, ni de demander l'autorisation préalable pour être pris en charge pour les soins hospitaliers.

La sur taxation des dividendes distribués par les grandes entreprises

Une sur taxation égale à 3% des dividendes distribués par les grandes entreprises a été votée. Ce sera une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés. Seuls les versements de dividendes en liquide et non en actions seront concernés. Sont aussi exclues les distributions de dividendes entre sociétés du même groupe. Cette taxation doit rapporter 1 milliard d'euros dans les caisses de l'état.

Suppression de la prise en charge des frais de scolarité pour les enfants étudiant dans une école française à l'étranger

Mis en place pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy au nom de l'égalité de traitement des enfants de la République, la prise en charge des frais de scolarité, sans conditions de revenus, par l'Etat des enfants scolarisés dans un établissement français à l'étranger est supprimée.

Retour de la TVA à 5,5% pour le livre et le spectacle vivant

Le Parlement a ramené la TVA à un taux de 5,5% sur le livre ainsi que sur le spectacle vivant, qui était passé à 7% le 1er avril lors du relèvement du taux réduit de TVA.

Hausse du forfait social pour l'épargne salariale de 8 à 20%

Le forfait social pour l'épargne salariale, parfois considéré comme une CSG patronale, a été augmenté de 8 à 20%. Pour Bercy, il s'agit "d'éviter la substitution" de l'épargne salariale (intéressement, participation...) non soumise à cotisations sociales "aux hausses de salaires directs qui contribuent au financement de la protection sociale". Ce relèvement rapportera 550 millions d'euros en 2012 et 2,3 milliards d'euros en 2013. Le taux reste inchangé pour les coopératives, à 8%.

Taxation de 5% de la revente de chaînes de télévisions de la TNT

Cet amendement est surnommé "amendement Bolloré" du nom du groupe qui a revendu Direct 8 et Direct Star à Canal + avec une plus-value de 450 millions d'euros en septembre 2011. Il propose d'éviter la spéculation et la revente au plus offrant de fréquences attribuées gratuitement par le CSA. Cet amendement avait déjà été voté dans le projet de budget 2011 mais avait été censuré par la Conseil Constitutionnel.

Diminution de 30% du salaire du Président et du 1er Ministre

La rémunération mensuelle du Président Hollande et de Jean-Marc Ayrault passe ainsi de 21.300 euros brut à 14.910 euros brut.

Doublement de la taxe sur la distribution de stocks options et d'actions gratuites.

Actuellement, la taxe sur les stocks options et la distribution d'actions gratuites est de 14%. Elle passera à 30% avec le collectif budgétaire et celle due aux bénéficiaires, de 8% à 10%.

Instauration d'une contribution exceptionnelle de 4% sur la valeur des stocks de produits pétroliers.

Alourdissement de la taxation des parachutes dorés et retraites chapeau. Le niveau des primes de départ versées à un cadre dirigeant déclenchant l'assujettissement à la CSG, CRDS et cotisations sociales est abaissée à 363.720 euros contre 1.091.160 euros auparavant.

Hausse de la taxe sur les logements vacants

Lorsqu'un logement n'est pas habité, les propriétaires doivent payer une taxe qui va augmenter avec la loi rectificative 2012. Elle passera de 10 à 12,5% la première année, 12,5 à 15% la deuxième année et de 15 à 20% la troisième année.

Reste à savoir maintenant le coût de ces mesures en Guadeloupe. Aucune indication n'a été donnée par les autorités coloniales et notamment par le ministre français des colonies VICTORIN LUREL.

Les parlementaires de l'UMP ont saisi mardi 31 juillet le Conseil constitutionnel. Sénateurs et députés de l'opposition contestent notamment la suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires et complémentaires de travail, la contribution exceptionnelle sur la fortune, la contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks de produits pétroliers. Ils mettent aussi en cause la suppression de la franchise de 30 euros pour l'Aide médicale d'Etat (AME) ou encore la suppression de la prise en charge des frais de scolarité des enfants français scolarisés dans un établissement français à l'étranger. Le Conseil constitutionnel se prononcera à la rentrée.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

USA : LA FED MAINTIENT SA POLITIQUE

La banque centrale des États-Unis (Fed) a annoncé mercredi qu'elle maintenait ses mesures de soutien à l'économie. Elle conserve également son taux directeur entre 0 et 0,25% jusqu'à la fin 2014 et prolonge comme prévu son programme d'échange d'obligations. La Fed, qui s'est dit prête à de nouvelles actions, a estimé que la croissance resterait "modeste" aux États-Unis pendant les prochains trimestres et que les tensions dans l'économie mondiale constituaient un risque "important". La Fed a expliqué avoir constaté un ralentissement de l'économie au cours de la première partie de l'année. Elle a redit sa déception de ne pas voir de franche avancée sur le front de l'emploi. Les conditions économiques, a-t-elle ajouté, justifient que les taux restent à ce niveau au moins jusqu'à la fin 2014. Ces annonces avaient été largement anticipées par les intervenants. Les indices boursiers ont légèrement reculé dans la foulée de cette annonce avant d'effacer une bonne partie de leurs pertes et de revenir presque à l'équilibre. La banque centrale américaine a laissé son taux directeur à près de zéro depuis décembre 2008 et acheté 2300 milliards de dollars d'obligations pour favoriser la reprise de l'économie.

LES JUSTICES OCCIDENTALES CONTINUENT DE SE DÉCONSIDÉRER

La justice helvétique accuse Khaled Nezzar, ancien ministre algérien de la Défense, membre du Haut Comité d'État, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Algérie entre 1992 et 1999. Khaled Nezzar contestait la compétence des autorités judiciaires suisses, qui l'accusent de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Mardi 31 juillet, le Tribunal pénal fédéral (TPF) a débouté l'ancien général et ex-ministre algérien de la Défense. Celui-ci reste donc dans le collimateur de la justice helvétique. Saisi d'une dénonciation de Trial, une ONG luttant contre l'impunité des crimes de guerre, ainsi que de plaintes de particuliers, Khaled Nezzar, âgé aujourd'hui de 75 ans, avait été interpellé en octobre alors qu'il était de passage à Genève. Il avait alors adressé un recours contre la décision du ministère public de la Confédération (MPC) d'ouvrir une enquête pénale concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Algérie entre 1992 et 1999. Selon l'organisation Trial, l'ex-ministre de la Défense (entre 1990 et 1994), qui a fait partie des cinq membres du Haut comité d'État algérien, aurait ordonné, commandité, ou à tout le moins accepté la pratique de la torture, des disparitions forcées et des exécutions extra-judiciaires. Les crimes qui lui sont reprochés se sont déroulés « dans le contexte du conflit civil algérien, qui de 1992 à 1999, avait opposé divers groupes islamistes au gouvernement

», selon les termes utilisés par le MPC, lorsqu'il avait annoncé l'ouverture d'une instruction « pour suspicion de crimes de guerre ». Après son audition, l'ancien homme fort du régime algérien serait retourné en Algérie. Le MPC s'était borné à indiquer que « le choix de l'endroit où se trouve le prévenu lui appartient ». Dans un communiqué diffusé mardi, le TPF souligne que sa décision constitue « un premier cas d'application des nouvelles compétences exclusives attribuées en 2011 par le législateur au MPC pour la poursuite pénale de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre ». Il est curieux qu'aucune action ne soit intentée contre CLINTON , BUSH , SARKOZY coupables de génocides et de violence armée. Il est vrai que ceux qui continuent à dominer le monde se font leur justice pour défendre leurs membres .

ORIENT

OBAMA ANNONCE DE NOUVELLES SANCTIONS CONTRE L'IRAN

Le président des États-Unis Barack Obama a annoncé mardi des sanctions supplémentaires contre les secteurs énergétique et pétrochimique de l'Iran, en raison du programme nucléaire controversé de la République islamique. Le département du Trésor a également pris pour cible une banque chinoise et des banques irakiennes pour avoir « sciemment » permis des transactions financières en faveur de banques iraniennes sur liste noire. M. Obama a dit avoir ordonné cette nouvelle série de sanctions pour « dissuader l'Iran de mettre en place des mécanismes de paiement pour l'achat de pétrole iranien de manière à contourner les sanctions existantes, et d'utiliser les structures existantes de nos lois de sanctions, y compris les exceptions aux réductions significatives de l'achat de pétrole iranien ». En vertu d'une loi promulguée par le président en fin d'année dernière, les institutions financières étrangères dont les gouvernements continuent d'acheter du pétrole brut iranien après la date du 28 juin de cette année se verront refuser tout accès au marché financier américain. Au total 20 économies dont le Japon, l'Inde, la Malaisie, la République de Corée et la Chine, ont obtenu des dispenses des États-Unis en raison de la réduction de l'achat de pétrole iranien par leur gouvernement. M. Obama a également annoncé dans son communiqué que le Trésor avait imposé des sanctions sur la Banque de Kunlun en Chine et la Banque islamique Elaf en Irak, les accusant d'avoir « facilité des transactions représentant des millions de dollars pour le compte de banques iraniennes sous le coup de sanctions pour leurs liens aux activités de prolifération illicites de l'Iran. Comme les USA sont les plus puissants , alors leurs gouvernements décident qui doit être armé . Et les américains et les occidentaux se disent champions de la démocratie.

AFRIQUE

BONNE ANNÉE ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Aucun pays africain ne connaît plus de croissance négative, quand bien même une bonne partie du monde s'enfonce dans la crise, a souligné mardi à Johannesburg l'économiste en chef de la banque africaine de développement (BAD). "Tous les pays sont en croissance, et c'est ça le principal: il n'y a aucun pays en Afrique qui est dans le rouge! Même les pays les moins bons font légèrement mieux qu'en Europe", a indiqué à l'AFP Mthuli Ncube, économiste en chef et vice-président de la BAD, qui commentait les prévisions de croissance de l'institution. "Le plus bas taux (de croissance) est le Swaziland, avec 0,8%", a-t-il relevé. "Et même en Afrique du Nord: la Tunisie s'est reprise, l'Égypte s'est reprise, et la Libye s'est reprise d'une façon spectaculaire", s'est-il exclamé. Parmi les économies africaines qui devraient croître le plus vite entre la mi-2012 et la mi-2013, la Libye mène le bal, avec un taux de croissance attendu de 14,8%. En pleine guerre civile, le PIB avait chuté de plus de 40% l'an dernier. Des croissances comprises entre 7 et 8% concernent ensuite la Côte d'Ivoire, la Zambie, l'Éthiopie, le Rwanda, l'Angola, le Mozambique, le Ghana et le Libéria, le Niger étant numéro deux avec 8,6% attendus. "Nous ne prétendons absolument pas que cette croissance concerne tous les domaines et qu'elle entraîne la création de nombreux emplois. (...) Mais c'est tout de même de la croissance, et elle est la bienvenue", a commenté M. Ncube. Les deux pays les plus intéressants sont à ses yeux l'Éthiopie, qui a créé des Bourses pour écouler les productions de ses agriculteurs, attiré des investissements étrangers et lancé de grands travaux d'infrastructures (notamment des barrages hydroélectriques), ainsi que le Ghana, qui a découvert du pétrole et a consolidé sa démocratie. Quant à l'Afrique du Sud, principale économie du continent, elle fait partie des mauvais élèves avec une prévision de croissance (fraîchement révisée à la baisse) de 2,9% pour 2012/13. Son économie est plus intégrée dans les circuits mondiaux, et donc plus sensible aux crises des pays développés, a expliqué Mthuli Ncube. La BAD a confirmé ses prévisions de croissance publiées fin mai: la croissance moyenne de l'Afrique devrait rebondir cette année à 4,5%, contre 3,4% en 2011 (année marquée par les révolutions arabes au nord du continent), et s'accélérer à 4,8% en 2013. La croissance de l'Afrique subsaharienne devrait être de 5,3% en 2012 et 5,4% en 2013, et de 6,3% pour les deux années si l'on exclut l'Afrique du Sud, selon ces prévisions compilées avec l'OCDE et les Nations Unies. La crise européenne - synonyme pour l'Afrique d'une baisse du tourisme, d'une réduction des achats de matières premières et d'une possible raréfaction des investissements et des aides - reste cependant un danger pour l'Afrique, a prévenu Mthuli Ncube. "Toute baisse de 1% dans le PIB en Europe entraîne facilement une baisse de 0,5% dans le PIB africain", a-t-il relevé.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini en nette baisse mercredi, alors que plusieurs grandes entreprises ont publié des résultats trimestriels jugés décevants. La prudence était encore renforcée dans l'attente des décisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE) attendues ce soir et jeudi. L'indice Nikkei a perdu 0,61% à 8.641,85 points et le Topix, plus large, a cédé 0,89% à 729,78 points.

ÉTATS UNIS

Wall Street progresse encore légèrement en début de journée ce mercredi, soutenu par les bons chiffres de l'emploi privé américain, dans l'attente du communiqué monétaire de la Fed ce soir. Les publications trimestrielles des entreprises se poursuivent. Le DJIA prend actuellement 0,29% à 13.047 pts, tandis que le Nasdaq gagne 0,07% à 2.942 pts. D'après le dernier rapport de la firme ADP concernant l'emploi aux Etats-Unis, les créations de postes dans le secteur privé non-agricole en juillet 2012 ont atteint le nombre de 163.000, contre 120.000 de consensus et 172.000 un mois plus tôt. Il s'agit donc d'une excellente surprise, sauf bien entendu pour les investisseurs qui spéculent sur une nouvelle intervention de la Fed ce soir. Rappelons par ailleurs que le rapport gouvernemental de juillet concernant la situation de l'emploi aux USA sera connu vendredi.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé mercredi, dans l'attente des décisions de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne. À la clôture, le CAC 40 termine en hausse de 0,91% (29,90 points) à 3.321,56 points. Le Footsie britannique bondit de 1,38% tandis que le Dax allemand recule de 0,26%. L'Ibex de la Bourse de Madrid cède 0,27% tandis qu'à Milan, le MIB termine en hausse de 0,27%. L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 gagne 0,46%. Nous avons la Fed aujourd'hui et la BCE demain, et tout le monde attend la politique des banques centrales. Pour les professionnels, jusqu'à présent les marchés ont tenu grâce à l'argent facile, mais s'il n'y en a pas davantage rapidement, nous risquons d'être déçus.

CHANGE

L'euro restait stable face au dollar mercredi, dans un marché digérant la légère décélération des embauches dans le secteur privé aux Etats-Unis, et toujours dans l'attente avant les décisions de politique monétaire américaine mercredi et européenne jeudi. Vers 16H00 GMT, l'euro valait 1,2302 dollar comme mardi vers 21H00 GMT. L'euro se stabilisait face à la monnaie nippone, à 96,19 yens contre 96,12 yens mardi soir. Le dollar restait quasi stable face au yen, à 78,19 yens contre 78,13 yens la veille.

Vers 16H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 78,87 pence pour un euro, comme face au billet vert, à 1,5597 dollar. La devise helvétique baissait légèrement face à l'euro, à 1,2013 franc suisse pour un euro, et se stabilisait face au dollar, à 0,9765 franc suisse pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.599 dollars au fixing du soir contre 1.622 dollars mardi. La devise chinoise a fini à 6,3687 yuans pour un dollar contre 6,3617 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole confortaient leur hausse mercredi en fin d'échanges européens, dans un marché toujours prudent avant la décision de la Réserve fédérale américaine (Fed), mais soutenu par une chute plus importante que prévu des stocks de brut aux Etats-Unis. Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, pour livraison en septembre valait 106,12 dollars, grimpant de 1,20 dollar par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 80 cents à 88,86 dollars. "Après être tombés en cours de journée à leurs plus bas niveaux depuis deux semaines (à 87,51 dollars à New York et 104,06 dollars à Londres, ndlr) les prix du brut ont rebondi, aidés par la forte baisse des stocks pétroliers américains.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

L' ENCADREMENT DES LOYERS

L'encadrement des loyers est entré en vigueur le 1er août.

Pour les propriétaires :

Les propriétaires de biens immobiliers situés dans l'une des 38 agglomérations concernées ne sont plus libres de fixer le loyer comme ils l'entendent. En cas de renouvellement du bail, de changement de locataire ou de remise sur le marché d'un logement vacant entre le 1er août 2012 et le 31 juillet 2013, ces derniers peuvent augmenter les loyers mais la hausse est limitée. Elle ne peut dépasser la variation sur un an de l'indice de référence des loyers (IRL), calculé chaque trimestre par l'Insee. Aujourd'hui, cela signifie une hausse maximale d'environ 2,2%. Cette mesure ne s'appliquait jusqu'ici qu'aux contrats renouvelés. Il existe cependant des exceptions à cette règle, en cas de travaux pour un logement vacant et si "le loyer est manifestement sous-évalué" pour toutes les autres situations (y compris les logements vacants) précise le décret. Dans ce dernier cas, la hausse est une nouvelle fois limitée selon deux options (au choix) : L'augmentation peut rattraper la moitié de la différence avec les loyers du voisinage. Par exemple, si vous louez un appartement à 1.000 euros et que les prix constatés aux alentours sont plutôt de l'ordre de 1.200 euros, vous aurez le droit de réévaluer le loyer à 1.100 euros. La hausse peut également

correspondre sur un an à 15% des coûts TTC de travaux d'amélioration du bien immobilier (parties privatives ou parties communes). Il faut cependant que ces travaux représentent au moins le loyer annuel perçu l'année précédente dans le cas d'un renouvellement du bail et la moitié du dernier loyer annuel dans le cas d'un logement vacant. Concrètement, en cas de renouvellement du bail, si vous avez réalisé 5.000 euros de travaux et que les loyers versés sur un an vous rapporte au maximum 5.000 euros par an, vous pourrez augmenter votre loyer de 750 euros pour l'année, soit 62,50 euros par mois.

Pour les locataires :

Dans le cas d'un renouvellement de bail, les locataires pourront vérifier sans problème que leur propriétaire respecte la loi. Mais s'il s'agit d'un nouveau contrat, cela risque de devenir beaucoup plus compliqué. Le propriétaire n'est en effet pas tenu d'indiquer à son nouveau locataire l'ancien loyer qu'il appliquait jusqu'ici. En cas de conflit, le locataire pourra se tourner vers la commission départementale de conciliation.

Condamnation d'un dirigeant à supporter les dettes sociales

JEUDI, 26 JUILLET 2012 15:59 LEGALNEWS

CONDAMNATION D' UN DIRIGEANT À PAYER LES DETTES SOCIALES

La condamnation d'un dirigeant à supporter les dettes sociales est subordonnée à la démonstration de la poursuite par ce dirigeant de la satisfaction d'un intérêt personnel. La société A. a été mise en redressement puis liquidation judiciaires, M. X. étant nommé liquidateur. Ce dernier a assigné M. Y. et Z., les dirigeants de ladite société, afin d'obtenir leur condamnation solidaire à supporter l'intégralité des dettes sociales de la société et l'intégralité de l'insuffisance d'actif, ainsi que le prononcé d'une interdiction de gérer. Le tribunal a condamné solidairement les dirigeants, sur le fondement de l'article L. 651-2 du code de commerce, à supporter une partie de l'insuffisance d'actif de la société. Sur leur appel, la cour d'appel de Pau, dans un arrêt du 1er décembre 2009, a confirmé le jugement au visa du même article. La Cour de cassation approuve à son tour. Dans un arrêt du 1er février 2011, elle retient que la condamnation d'un dirigeant à supporter les dettes sociales est subordonnée à la démonstration de la poursuite par ce dirigeant de la satisfaction d'un intérêt personnel. En l'espèce, les dirigeants ont encaissé des sommes pour des travaux qu'ils savaient ne pouvoir réaliser, ce qui leur a permis de percevoir des rémunérations et des prétendus remboursements de frais qui ont été prélevés au détriment des créanciers et à leur seul profit. D'autre part que M. Y. a entretenu une confusion entre sa société la société A. qu'il a créée, qu'il a détourné le numéro de téléphone de la première à son profit, qu'il s'est attribué des règlements non justifiés pour un montant de 28.455,94 euros et a réalisé un actif pour 88.400 euros sans autorisation de la société. Ces constatations mettent en évidence que M. Y. a fait des biens ou du crédit de la société A. un usage contraire à l'intérêt de celle-ci à des fins personnelles ou pour favoriser la société A. dans laquelle il était intéressé directement ou indirectement. Les fautes et l'intérêt personnel poursuivis par M. Y. sont donc caractérisés.

PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire